Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261028-26_DAG_58-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

D.A.G n° 2026 - 170

ARRETE PORTANT DESIGNATION
De M. Laurent DAULNY,
Conseiller Départemental du Canton de DUN-LE-PALESTEL
en qualité de représentant de la Présidente du Conseil Départemental,
aux fins de présider le Conseil d'administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la CREUSE

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.3221-3, L.1424-24 et suivants et R.1424-2 et suivants,

VU le Code électoral et notamment son article LO147-1,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant élection de Madame **Valérie SIMONET** à la présidence de ladite Assemblée,

VU la délibération n° CD2021-07/1/10 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 relative à la représentation du Département,

VU l'arrêté D.A.G n°2021-165 portant désignation de Monsieur **Bertrand LABAR**, conseiller départemental du canton de LE GRAND-BOURG en qualité de représentant de la Présidente du Conseil Départemental afin de présider le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Creuse,

VU l'arrêté D.A.G n° 2021-159 portant délégation de fonction à Monsieur **Bertrand LABAR**, élu délégué à l'agriculture,

CONSIDERANT l'élection de Monsieur **Bertrand LABAR** au Sénat le dimanche 27 septembre 2026,

CONSIDERANT la démission de **Monsieur Bertrand LABAR** de la présidence du conseil d'administration du SDIS de la Creuse adressée par courrier à Madame la Présidente du Conseil Départemental le 22 octobre 2026,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 3221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé et en vertu du principe de non-cumul des mandats, les membres du conseil départemental exerçant un mandat de parlementaire ne peuvent être récipiendaire d'une délégation de fonctions,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à Madame la Présidente du Conseil Départemental de désigner un nouveau représentant à la présidence du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Creuse,

ARRETE

Article 1er : Monsieur **Laurent DAULNY, Conseiller Départemental du Canton de DUN-LE-PALESTEL**, est désigné comme représentant de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse afin de présider le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Creuse.

Article 2 : L'arrêté n° n°2021-165 portant désignation de Monsieur **Bertrand LABAR**, conseiller départemental du canton de LE GRAND-BOURG en qualité de représentant de la Présidente du Conseil Départemental afin de présider le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Creuse, est abrogé.

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261028-26_DAG_58-AR

Article 3 : L'arrêté n°2021-159 du 29 juillet 2021 portant délégation de fonction à Monsieur Bertrand DALAIX, conseiller départemental du canton de GRAND-BOURG et en charge des affaires relevant du domaine de l'Agriculture, est abrogé.

Article 4 : La Directrice Générale des Services du Département par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication dématérialisée sur le site internet du Département.

Fait à GUERET, le 28 octobre 2026.

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Signé : Valérie SIMONET